

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/44/491 S/20819 29 août 1989 FRANCAIS ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE Quarante-quatrième session Point 37 de l'ordre du jour provisoire* LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT CONSEIL DE SECURITE Quarante-quatrième année

Lettre datée du 28 août 1989, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos précédentes lettres relatives aux agressions israéliennes contre le territoire libanais, j'ai le regret de vous informer que le dimanche 27 août courant, à 18 h 45, quatre appareils de l'armée de l'air israélienne ont attaqué la localité d'Aïn Bou Souâr et le secteur environnant (Iqlim Attoufah), dans le sud du Liban, faisant quatre morts et six blessés, dont des enfants. Parallèlement, l'artillerie israélienne s'est employée à bombarder la région pour empêcher les éléments de la défense civile d'éteindre les incendies et d'évacuer les victimes.

Cette nouvelle agression israélienne constitue une violation de la souveraineté du Liban et de son intégrité territoriale et une atteinte aux règles et conventions du droit international, notamment aux principes des Nations Unies et à la Déclaration des droits de l'homme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI